

PÔLE SÉJOURS



HIVER-PRINTEMPS
2025/26

VACANCES
adaptées
POUR ADULTES





BIENVENUE

C'est avec un très grand plaisir que nous vous faisons parvenir notre catalogue de séjours de **Vacances Adaptées Adultes pour l'hiver 2025 et le printemps 2026**.

Notre équipe a travaillé activement pour vous proposer de nouvelles destinations de vacances. Vous voulez profiter des fêtes de fin d'année ? Prendre une pause au mois de février ? Vous détendre à l'entrée du printemps ? Nous avons forcément le séjour qu'il vous faut !

Pour mieux vous repérer et vous aider dans votre choix de séjour, notre catalogue est présenté par degré de besoins d'accompagnement (Régulier, Ponctuel ou Renforcé - voir page 7).

A noter : les prix des séjours ne comprennent plus l'Assurance-Annulation, que vous pourrez souscrire lors de l'inscription (voir page 42).

Bonne découverte de nos séjours et bon choix de vacances !

Toute l'équipe du Pôle séjours vous souhaite une bonne fin d'année 2025 et une belle et heureuse année 2026.

Pierrick Fouques
Responsable des Activités Séjours



L'Association Epal est signataire des principes d'engagement des organisateurs de Vacances Adaptées.



L'Association Epal est agréée à recevoir les chèques-vacances ANCV.



Le Département du Finistère soutient l'Association Epal

animations
ambiance

UN SÉJOUR EPAL, C'EST : détente

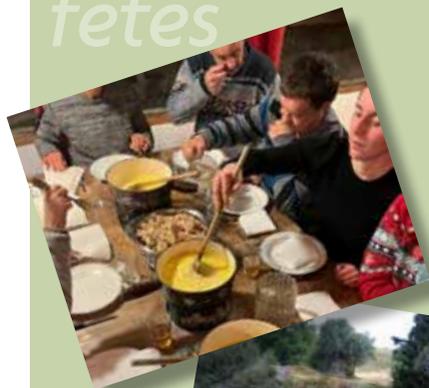
- **des petits groupes** pour vivre un temps de rencontre ;
- **des adhérents vacanciers adultes** en situation de handicap mental ou psychique ;
- une équipe d'animation qui propose **un projet de séjour** ;
- **un programme d'activités** construit avec les vacanciers selon leurs capacités, leurs besoins et leurs envies ;
- **une équipe professionnelle** qui a la volonté de toujours améliorer la qualité des séjours dans le respect de la réglementation en vigueur, joignable **24h/24** par les équipes d'animation ;
- **un service convoyage** qui prend en compte les impératifs du séjour (destination, moyens de transport, temps de conduite des animateurs...) ainsi que la provenance de chacun des vacanciers ;
- **un partenariat** que l'Association entretient avec les familles et institutions.



visites

découverte

fêtes



balades



À repérer :

- **nos animateurs ne sont pas des professionnels** de l'éducation spécialisée. Ils sont recrutés sur leurs parcours, leurs motivations, et formés en interne à l'accompagnement du public ;
- **nos séjours ne sont pas médicalisés.** Des passages infirmiers sont organisés si besoin (cf. pages 4/5) ;
- les animateurs dorment au plus près des vacanciers, mais **pas de veille de nuit active** ;
- nous ne proposons **pas de possibilité d'accueil de fauteuil permanent.** Un catalogue leur est spécifiquement dédié (cf. page 30).

convivialité
rencontres

À SAVOIR

Choix du séjour

Nous proposons des séjours de vacances pour des personnes ayant des besoins d'accompagnement différents. Le nombre d'encadrants, le mode organisationnel et le rythme du séjour sont organisés en conséquence.

Avant de choisir sa destination de vacances il est primordial de repérer, à l'aide de la grille SEMBA, de quel type d'accompagnement la personne relève.

Epal se réserve le droit, si elle le repère, d'annuler une inscription si les besoins d'accompagnement de la personne ne correspondent pas au séjour retenu (nous vous proposons dans ce cas un autre séjour dans la mesure des places disponibles). Epal ne peut en aucun cas être tenu responsable des problèmes survenant sur un séjour du fait d'une mauvaise orientation, ne correspondant pas à l'autonomie du vacancier.

Inscriptions en couple

Il est impératif que l'information apparaisse sur les deux fiches d'inscription des personnes concernées (item à cet effet). Nous mettons à la disposition des personnes inscrites en couple une chambre, qu'ils occuperont seuls. Dans le cas où un couple se crée durant le séjour, si nécessaire, nous prenons contact avec les responsables et/ou institutions.

Séjours à l'étranger

Pour les séjours à l'étranger, merci de nous faire parvenir, avec la fiche de renseignements, la photocopie d'une Carte Nationale d'Identité ou d'un

Passport en cours de validité valable 3 mois après la fin du séjour. Pour le départ, le vacancier doit être en possession de ce **même** document original. Pour les séjours se déroulant en Europe, nous vous conseillons de vous munir de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM sur ameli.fr).

Convoyages

Pour les personnes ne pouvant se rendre directement sur le lieu du séjour, nous proposons des villes de prise en charge. Après avoir choisi votre lieu de vacances nous vous invitons à consulter la rubrique Convoyage dans la présentation du séjour puis de repérer la ville la plus proche de chez vous desservie par le service Convoyage. Vous reportez votre choix sur la fiche de renseignements afin que nous puissions bien prendre en compte votre demande.

Orientation FAM et MAS

Le vacancier ayant une orientation FAM ou MAS, en vertu de l'article Art-D344-5-8 du CASF (Code de l'Action Sociale des Familles) qui **“participe à un séjour de vacances adaptées organisées (...) les établissements et services mentionnés à l'article D. 344-5-1 transmettent à l'établissement, au service ou au centre un dossier contenant : une fiche, à l'intention d'un médecin, présentant les informations médicales relatives à la personne”**. Ce document doit être inséré dans l'enveloppe kraft “Début de séjour”.

Traitements médicaux

Les traitements sont distribués par les membres de l'équipe d'animation.

Afin d'en faciliter la distribution, nous vous ferons parvenir, avant le départ, des semaines jetables sécurisées pour la durée du séjour.

Il est nécessaire que les vacanciers soient munis de leur Carte Vitale et de la photocopie de leur attestation d'assuré social ainsi que des ordonnances originales en cours de validité. Médicaments de “confort” : un médecin est seul habilité à prescrire les médicaments dits “de confort”. Nos équipes d'animation ne peuvent pas administrer ce type de médicaments en dehors d'une prescription médicale.

“La préparation des doses à administrer (R. 4235-48 du code de la santé publique) ne doit pas être confondue avec l'aide à la prise des médicaments”.

La DDETS nous rappelle que cela concerne également la distribution des médicaments sous forme buvable qui doit impérativement être réalisée par un(e) infirmier(e), sauf à être conditionnés “prise par prise”.

Soins infirmiers Location de fauteuil/ déambulateur

Nos séjours ne sont pas médicalisés.

• Passage une fois durant le séjour

Vous le signalez lors de l'inscription ou dès que vous en avez connaissance.

Vous nous faites parvenir l'original de l'ordonnance et l'équipe du séjour organisera le passage d'un professionnel de santé.



L'ordonnance doit nous parvenir au plus tard 1 mois avant le début du séjour. Passé ce délai nous ne pourrons en garantir la faisabilité.

• **Passage régulier durant le séjour, 2 à 3 fois par semaine**

Vous le signalez lors de l'inscription ou dès que vous en avez connaissance.

C'est à l'inscrivant de contacter un cabinet infirmier au plus près du lieu de séjour et d'organiser les passages.

Vous nous communiquez l'organisation mise en place et les coordonnées du professionnel au plus tard 1 mois avant le début du séjour. Passé ce délai nous ne pourrons garantir que l'équipe sera en mesure de s'organiser pour être présent lors des passages.

• **Passage quotidien durant le séjour, 1,2 ou 3 fois par jour***

Vous le signalez lors de la réservation pour en valider la faisabilité. Ensuite c'est la même démarche que pour un passage régulier.

NB : pas de soins infirmiers possibles lors des temps de convoyage et des nuits sur route.

• **Fauteuil/Déambulateur***

Si un vacancier a besoin de matériel pour les longs déplacements, c'est à l'inscrivant de louer le nécessaire dans la pharmacie la plus proche du lieu séjour.

Vous nous communiquez ensuite les coordonnées de la pharmacie où l'équipe ira récupérer et restituer le matériel, au plus tard 1 mois avant le début du séjour.

(*) Epal se réserve le droit de refuser une inscription si la mise en place du passage infirmier et/ou les besoins spécifiques en matériel ne sont pas compatibles avec l'organisation du séjour.

epal

association d'éducation populaire

ANIMATION
TERRITORIALE



SÉJOURS
DE VACANCES



TOURISME
SOCIAL



FORMATION



POUR BIEN CHOISIR VOTRE SÉJOUR :

FICHE D'AUTO-ÉVALUATION

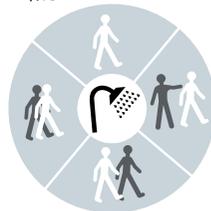
semba[®] Synthèse d'Évaluation de Mes Besoins d'Accompagnement

Je choisis l'accompagnement dont j'ai besoin pour mes vacances :

Vie quotidienne (pour les repas, la toilette, l'habillement) :

-  Je peux tout faire tout seul
-  J'ai besoin d'aide mais pas tous les jours
-  J'ai besoin d'aide pour certaines choses tous les jours
-  J'ai besoin d'aide tout le temps

Je colorie ce qui me correspond :



Vie sociale et comportement (avec les autres) :

-  Je suis bien dans un groupe
-  J'ai besoin d'aide pour être bien dans un groupe
-  Je ne me sens pas toujours bien dans un groupe
-  Être dans un groupe me pose des difficultés

Je colorie ce qui me correspond :



Déplacement et mobilité (pour marcher ou me déplacer) :

-  Je peux marcher longtemps sans prendre de risque
-  Je peux marcher seul mais pas longtemps
-  J'ai parfois besoin de quelqu'un pour me déplacer
-  J'ai toujours besoin de quelqu'un pour me déplacer

Je colorie ce qui me correspond :



Avec cette fiche, je peux choisir un séjour adapté à mes besoins d'accompagnement et à mes envies.

Je peux feuilleter les brochures de vacances adaptées des adhérents au CNLTA.

La **SEMBA** (Synthèse d'Evaluation de Mes Besoins d'Accompagnement), créée par le CNLTA, est une méthode qui vous permettra de déterminer les besoins d'accompagnement des personnes dans le cadre de vacances adaptées organisées. Elle vise à remplacer la grille d'évaluation des autonomies précédemment créée par le CNLTA et utilisée par la majorité des organismes de vacances adaptées.

La SEMBA est mise en place pour les futurs vacanciers et les personnes qui les accompagnent au quotidien afin qu'ensemble ils définissent au mieux les besoins d'accompagnement nécessaires pour chaque adulte déficient souhaitant partir en séjour de vacances adaptées.

BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT **LÉGER**

Vacanciers qui n'ont pas de besoins spécifiques d'accompagnement, pouvant sortir et/ou rester seuls sur le lieu du séjour, en capacité de se repérer dans le temps et l'espace. Présence discrète de l'encadrement.



BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT **PONCTUEL**

Vacanciers qui ont besoin d'accompagnement ponctuel, une stimulation verbale est parfois nécessaire dans les actes de la vie quotidienne. Présence de l'équipe pour la mise en place des activités. Bonne compréhension générale, capacité à intégrer et respecter les consignes.



Page
11

BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT **SOUTENU**

Vacanciers qui ont besoin d'accompagnement partiel régulier dans certains actes de la vie quotidienne, de stimulation verbale. Présence de l'équipe pour la mise en place des activités. Bonne compréhension générale, comportements ritualisés repérables, personnes parfois instables dans leur mode de relation.



Page
31

BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT **RENFORCÉ**

Vacanciers qui ont besoin d'une aide partielle ou de guidance dans certains actes de la vie quotidienne. Ces séjours ne sont pas adaptés aux vacanciers qui ont besoin d'un accompagnement systématique dans la gestion de la toilette, de l'habillement... En journée, le vacancier doit être en capacité de participer aux balades, visites, animations... sans problèmes d'énurésie ou d'encoprésie à gérer.



Page
35

POUR UNE INSCRIPTION SIMPLE ET EFFICACE

1

Epal vous envoie son catalogue :

- vous vérifiez les places disponibles sur le site www.epal.asso.fr
- vous réservez votre séjour par téléphone, en ligne ou par mail (pour toute réservation par mail, une confirmation de réservation vous sera retournée sous 48 h).

Toute réservation est valable 15 jours.

Contactez-nous si vous décidez de supprimer une réservation.
Ce geste libère des places pour d'autres vacanciers.

2

Vous expédiez la **fiche de renseignements** sous 15 jours avec **obligatoirement** :

- une photo d'identité,
- le voyage choisi,
- N° d'urgence 24 h/24,
- qualité ET signature de la personne ayant rempli le document,
- acompte (*) : 300 € par semaine de vacances,
- la fiche de "renseignements paramédicaux".

(*) Sauf accord préalable entre les organismes de tutelles (UDAF, ATP, ATI, APASE, Gérance Hôpital...) et Epal.

3

Epal vous envoie :

- le devis,
- le contrat de vente,
- la facture*.

Vous nous renvoyez le contrat de vente signé validant votre inscription dès réception.

* Solde à régler 1 mois avant le départ.

4

À partir de début décembre, Epal vous envoie :

- la convocation (consignes de départ et de retour : date, lieu et horaires de rendez-vous) ;
- le petit dossier (fiche argent, trousseau, badge...);
- la fiche mauve "Suivi de Transport" ;
- un semainier.

5

Le jour du départ :

- vous remettez au convoyeur ou responsable de séjour l'enveloppe kraft "début de séjour" (avec argent personnel, dossier médical complémentaire, trousseau...) et **la fiche mauve "Suivi de Transport"**.

Centrale Réservation

Patrick FLOC'H
Morgane LE BAUT
Anaïs MORAT



Par
téléphone :

02 98 41 84 09

(10h-12h et 14h-17h30 du lundi au vendredi)



En ligne :

www.epal.asso.fr

- Consultez au jour le jour les places disponibles
- Téléchargez votre fiche de renseignements (et fiche médicale)



Par mail :

vta.epal@epal.asso.fr

VOS SÉJOURS À LA CARTE!

BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT :



PONDUEL



SOUTENU



RENFORCÉ



Nos séjours sont classés dans les pages qui suivent :

- par besoin croissant d'accompagnement (ponctuel, soutenu, renforcé),
- puis par périodes (Fin d'année, Février, Printemps).

fêtes de fin d'année

Réf	SÉJOUR	Dates	Page
H01	LES PYRÉNÉES EN FÊTES !	23/12 - 03/01	12
H02	L'ALSACE EN FÊTES !	23/12 - 03/01	13
H03	CHÂTEAUX EN FÊTES !	23/12 - 03/01	14
H04	NOUVEL AN EN CHARENTE	28/12 - 03/01	15
H05	NOUVEL AN À LA CAMPAGNE	28/12 - 03/01	16
H06	NOUVEL AN À PLOUHA	28/12 - 03/01	17
H07	NOUVEL AN À CROZON	28/12 - 03/01	18
H08	NOUVEL AN AU FUTUROSCOPE	28/12 - 03/01	19
H09	NOUVEL AN À CENTER PARCS	28/12 - 03/01	20
H10	BIEN-ÊTRE À ERQUY	22/12 - 28/12 28/12 - 03/01	21
H11	ESCALE À CHARTRES	22/12 - 28/12 28/12 - 03/01	22
H12	ESCALE À VANNES	22/12 - 28/12 28/12 - 03/01	23
H13	ESCALE À SAINT-MALO	22/12 - 28/12 28/12 - 03/01	24
H14	PAUSE MORBIHANNNAISE	22/12 - 28/12 28/12 - 03/01	32
H15	PAUSE ANGEVINE	22/12 - 28/12 28/12 - 03/01	33
H16	PAUSE À BROCÉLIANDE	28/12 - 03/01	34
H18	DÉTENTE EN VENDÉE	28/12 - 03/01	37
H17	DÉTENTE EN MAYENNE	22/12 - 28/12 28/12 - 03/01	38

février

Réf	SÉJOUR	Dates	Page
F01	SKI DANS LES PYRÉNÉES	13/02 - 22/02	25
F02	AU CŒUR DU MASSIF DES VOSGES	13/02 - 22/02	26
F03	VIRÉE À CENTER PARCS	13/02 - 22/02	27

printemps

Réf	SÉJOUR	Dates	Page
P01	PUY DU FOU	11/04 - 17/04 17/04 - 23/04	28
P02	VIRÉE À SAINT-MALO	11/04 - 17/04 17/04 - 23/04	29
P04	ESCALE VENDÉENNE	17/04 - 23/04	35
P03	DÉTENTE EN VENDÉE	11/04 - 17/04	39

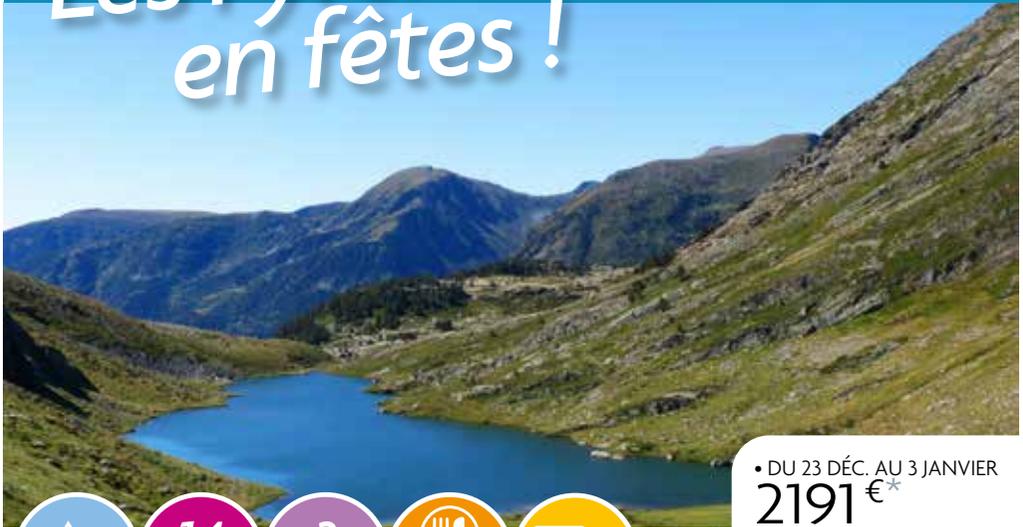
BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT PONCTUEL



Vacanciers qui ont besoin d'accompagnement ponctuel, une stimulation verbale est parfois nécessaire dans les actes de la vie quotidienne. Présence de l'équipe pour la mise en place des activités. Bonne compréhension générale, capacité à intégrer et respecter les consignes.



Les Pyrénées en fêtes !



• DU 23 DÉC. AU 3 JANVIER
2191 €*



VILLELONGUE (Hautes-Pyrénées),
à 15 min de Lourdes.

Respirez, vous voilà arrivés au cœur des montagnes ! Panoramas à couper le souffle, visites touristiques et balades vont rythmer votre séjour. En pension complète, vous aurez tout le loisir de découvrir la gastronomie locale. L'ambiance de la montagne sera au rendez-vous ! Sans pour autant oublier les festivités pour les réveillons de Noël et de la Saint-Sylvestre !

Animations / Loisirs

- balade en raquettes avec un guide professionnel
- séance de luge sur rails, sensations garanties
- visite de la célèbre ville de Lourdes
- découverte de la fabrique de berlingots de Cauterets

Au cœur de la montagne !



L'HÉBERGEMENT : centre d'hébergement.

- Rdc : salle à manger et salle d'animations, espace avec cheminée.
- Étage : 5 ch. 5 lits, douche et wc dans chaque chambre.

Prévoir des chaussures pour la marche.

VOYAGE : vous dormirez à l'hôtel la première et la dernière nuit de votre séjour. Arrivée sur votre hébergement le lendemain de votre départ à 12h.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

L'Alsace en fêtes !



• DU 23 DÉC. AU 3 JANVIER
2095 €*



montagne



vacanciers



animateurs
(dont 1 responsable)



Gestion
libre



HUNSPACH (Bas-Rhin), en centre-ville, à 57 km de Strasbourg.

Vous séjournerez dans une maison typiquement Alsacienne, à Hunspach, classé parmi les plus beaux villages de France grâce à ses maisons à colombages. Votre séjour sera rythmé par les visites de la région, la découverte de la gastronomie locale et des excursions à la journée. Et vous prendrez le temps de préparer les festivités de Noël et de la Saint-Sylvestre.

Animations / Loisirs

- excursion en Allemagne pour le marché de Noël de Baden-Baden
- visite de Strasbourg et de ses monuments emblématiques
- balade en bateau mouche pour découvrir Strasbourg autrement
- découverte de la fabrique de bretzels
- dégustation de produits locaux : bretzels, munster ou choucroute

**Excursion en
Allemagne !**



L'HÉBERGEMENT : grande maison divisée en 6 appartements, disposant chacun d'un séjour-cuisine, douche et wc.

- Rdc : salle à manger et cuisine commune, terrasse. Appt 1 : 1 ch. 1 grand lit.
- Étage. Appt 2 : 1 ch. 3 lits ; Appt 3 : 1 ch. 4 lits ; Appt 4 et 5 : 1 ch. 2 lits en mezzanine ; Appt 6 : 1 ch. 2 lits, 1 ch. 3 lits.

Prévoir carte d'identité en cours de validité.

VOYAGE : vous dormirez à l'hôtel la première et la dernière nuit de votre séjour. Arrivée sur votre hébergement le lendemain de votre départ à 12h.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

(*) Les prix des séjours sont hors adhésion, hors convoyage, hors Assurance Annulation (voir p. 42).

Les activités et visites ne sont ici proposées qu'à titre indicatif, l'interactivité vacanciers/équipe pouvant amener à des modifications.

Châteaux en fêtes !



• DU 23 DÉC. AU 3 JANVIER
1919 €*



VILLEDÔMER (Indre-et-Loire), à 30 km de Tours.

Bienvenue en Touraine, au pays des châteaux de la Loire. De nombreux monuments historiques, notamment des châteaux, s'offrent à vous. Vous allez être émerveillés par les féeries de Noël au château du Clos Lucé, la poésie du château d'Azay-le-Rideau mais aussi découvrir le vieux Tours au cours d'une balade hivernale. Vous aurez l'embaras du choix !

Animations / Loisirs

- découverte du Château du Clos Lucé
- sortie shopping à Tours
- visite du château d'Azay-le-Rideau
- balades en bord de Loire
- cinéma ou bowling

Réveillons
majestueux !



L'HÉBERGEMENT : gîte de groupe dans un corps de ferme en activité.

- Rdc : pièces à vivre, 1 ch. 2 lits, 1 douche, 1 wc.
- Etage : 3 ch. 2 lits avec douche et wc privatifs, 1 ch. 3 lits avec douche privative, 2 ch. 2 lits, 1 wc.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

Nouvel an en Charente



• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1207 €*



campagne



vacanciers



animateurs
(dont 1 responsable)



Gestion
libre



MARTHON (Charente), à 25 km d'Angoulême.

Vous séjournerez dans un éco-gîte situé au cœur de la nature, un lieu paisible qui invite à la détente, la convivialité et la découverte. Cet environnement calme ne vous empêchera pas de faire des activités variées, dynamiques et parfois gourmandes avec la visite d'une chocolaterie ! Un séjour parfait pour les amoureux de la nature et de la découverte !

Animations / Loisirs

- visite des parcs des chiens de traîneau
- visite immersive du musée de la BD
- illuminations et projection nocturne à Angoulême
- visite d'une chocolaterie

**Immersion
au pays
de la BD !**



L'HÉBERGEMENT : éco-gîte de 260 m².

- Rdc : pièces à vivre, 3 ch. 3 lits ; 1 ch. 2 lits ; Wc et douche dans chaque ch.
- Etage. 3 ch. 2 lits avec wc et douche privative ; 1 ch. 3 lits (dont 1 gigogne n.u.). Terrasse couverte ; terrain de 5 ha ; forêt attenante.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée. Vous dormirez à l'hôtel la dernière nuit de votre séjour.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

(*) Les prix des séjours sont hors adhésion, hors convoyage, hors Assurance Annulation (voir p. 42).

Les activités et visites ne sont ici proposées qu'à titre indicatif, l'interactivité vacanciers/équipe pouvant amener à des modifications.

Nouvel an à la campagne



• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1160 €*



CHAUVIGNÉ (Ille-et-Vilaine),
à 30 km du Mont Saint-Michel
et 40 km de Rennes.

Voici le lieu idéal pour se mettre au vert. Vous séjournerez dans un ancien corps de ferme rénové, situé dans la petite commune de Chauvigné. Votre séjour sera varié entre une journée en bord de mer, une après-midi en ville, une soirée d'illuminations et un quotidien ressourçant à la campagne. Des vacances riches et variées !

Animations / Loisirs

- journée au Mont Saint-Michel
- illuminations à Rennes
- shopping à Rennes
- bowling ou cinéma

*Entre mer
et campagne*



L'HÉBERGEMENT : gîte de séjour.

- Rdc : pièces à vivre, 2 ch. 3 lits, 1 ch. 2 lits avec douche et wc privatifs.
- Étage : 3 ch. 3 lits, 1 ch. 4 lits avec douche et wc privatifs.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

Nouvel an à Plouha



• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER
1195 €*



PLOUHA (Côtes-d'Armor), à 10 km de Saint-Quay-Portrieux.

Vous séjournerez au sein d'un gîte entièrement neuf, à deux pas de la station balnéaire de Saint-Quay-Portrieux et de Binic où trône fièrement le phare au bout du port. Les balades hivernales en bord de mer se termineront en beauté avec un plaisir sucré. Des vacances calmes et reposantes, un séjour rêvé pour bien finir l'année !

Animations / Loisirs

- journée à la ferme pédagogique La Combe aux Ânes
- manger une crêpe à Binic au pied du phare
- balade en bord de mer
- après-midi à la patinoire ou séance de cinéma

100% iodé !



L'HÉBERGEMENT : gîte de groupe.

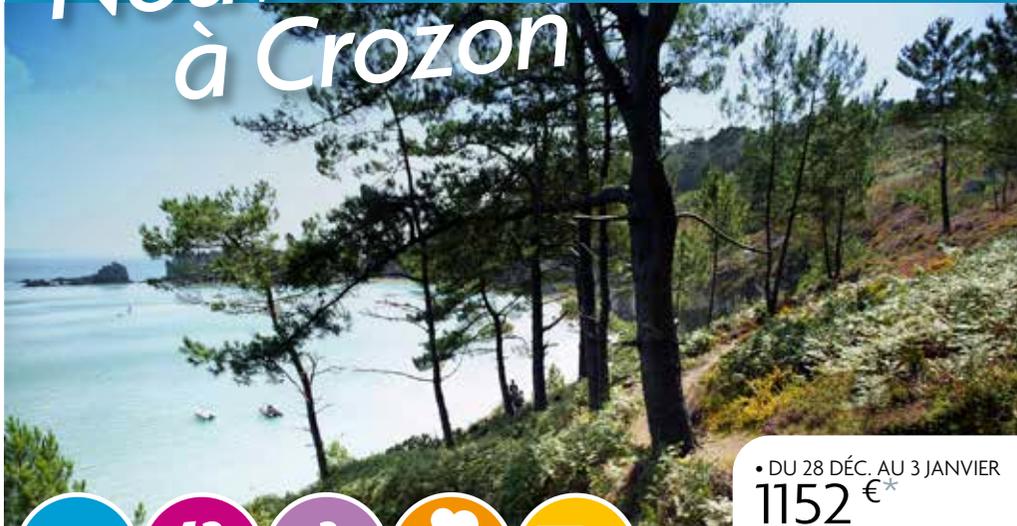
- Rdc : pièces à vivre, 2 ch. 3 lits (dont 2 en superposés*).
- 1^{er} étage : 8 ch. 4 lits (dont 8 en superposés*), 1 ch. 2 lits. Wc et douche dans chaque chambre.

(*non utilisés)

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

Nouvel an à Crozon



• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1152 €*



TRÉGARVAN (Finistère), à 22 km de Crozon, 30 km de Camaret.

Vous voilà au bout du monde en cette fin d'année : la presqu'île de Crozon vous accueille à bras ouvert pour un séjour en bord de mer. Brest, Quimper ou encore Morgat, le Finistère n'aura plus de secrets pour vous. N'oublions pas les réveillons de Noël et de la Saint-Sylvestre : décoration de table, repas de fêtes, soirée dansante...

Il y en aura pour tous les goûts.

Animations / Loisirs

- balades en bord de mer
- découverte de Brest, son téléphérique et le plateau des Capucins
- promenades sur les ports de Morgat ou de Camaret
- visite du centre historique de Quimper

Des paysages époustoufflants !



L'HÉBERGEMENT : gîtes avec jardin.

- 1^{er} gîte. Rdc : pièces à vivre, 1 ch. 2 lits, 1 douche, 1 wc. 1^{er} étage : 1 ch. 4 lits, 3 ch. 2 lits dont une avec douche et wc privés, 1 baignoire, 1 wc. 2^e étage : 1 ch. 3 lits, 1 douche, 1 wc.
- 2^e gîte (séparé). Rdc : pièces à vivre, 1 ch. 1 lit, 1 clic-clac, 1 douche, 1 wc.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

Nouvel an au Futuroscope



• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1210 €*



QUINÇAY (Vienne), à 20 min du Futuroscope.

Envie de sensations fortes ? Ce séjour est fait pour vous ! Au parc du Futuroscope tout est possible : voyage dans le temps et dans l'espace. Votre séjour sera aussi l'occasion de découvrir le patrimoine et les richesses de la région. Sans pour autant oublier les préparatifs de la Saint-Sylvestre.

Animations / Loisirs

- journée au Futuroscope
- visite de Poitiers et shopping
- découverte de la cité médiévale de Chauvigny
- escapade en ville pour boire un chocolat chaud
- réveillon de la Saint-Sylvestre : décoration de table, repas festif, soirée dansante...

**Journée au
Futuroscope !**



L'HÉBERGEMENT : gîte composé d'un bâtiment principal et d'une annexe. Hébergements communiquant par l'extérieur.

- Gîte principal : rdc : pièces à vivre, 1 ch. 2 lits dont 1 grand, 1 ch. 1 grand lit, 2 wc. Étage : 1 ch. 4 lits, 1 ch. 3 lits, 1 ch. 2 lits.
 - Petit gîte séparé : rdc : 3 ch. 2 lits.
- Toutes les chambres sont équipées de douche et wc privatifs.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

(*) Les prix des séjours sont hors adhésion, hors convoyage, hors Assurance Annulation (voir p. 42).

Les activités et visites ne sont ici proposées qu'à titre indicatif, l'interactivité vacanciers/équipe pouvant amener à des modifications.

Nouvel an à Center Parcs



• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1247 €*



MONTRIEUX-EN-SOLOGNE

(Loir-et-Cher), à 20 km de Center Parcs, à 35 km de Blois.

Envie d'une parenthèse alliant nature et détente ? La Sologne est une destination incontournable pour qui cherche à s'évader et se ressourcer. Votre séjour sera l'occasion de découvrir la richesse de la région et sa gastronomie. Il sera aussi l'occasion de vous détendre et de vous relaxer lors de votre journée à Center Parcs

Animations / Loisirs

- journée à Center Parcs : bains à remous, cascades, piscines à vagues, jacuzzis, rivières sauvages et toboggans
- visite du château de Chambord
- découverte de la ville de Blois
- dégustation de la célèbre tarte Tatin

Eau à
29 degrés !



L'HÉBERGEMENT : gîte de groupe.

- Rdc : pièces à vivre, 1 ch. 3 lits.
- 1^{er} étage : 1 ch. 1 lit, 1 ch. 2 lits, 1 ch. 3 lits (dont 1 en superposé pour l'équipe).
- 2^e étage : 2 ch. 2 lits, 1 ch. 1 grand lit.

Douche et wc privatifs dans chaque chambre.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

Bien-être à Erquy



• DU 22 AU 28 DÉCEMBRE
• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1039 €*

SAINT-ALBAN (Côtes-d'Armor), à 10 km d'Erquy.

Comment ne pas s'émerveiller devant la beauté des Cap d'Erquy et de Fréhel ? A proximité des plages, profitez d'une balade à l'air frais sur le sable fin et d'une vue imprenable sur le phare historique du Cap Fréhel. Vous aurez aussi l'occasion de lâcher prise le temps d'une après-midi détente au sein même du gîte.

Animations / Loisirs

- moment de détente avec une après-midi massage dispensée par une professionnelle
- escapade au château du Fort la Latte ou au château de Bienassis
- marché de Noël dans la cité corsaire de Saint-Malo
- curieux de nature, le cap d'Erquy et le cap Fréhel

**Calme
et détente!**



L'HÉBERGEMENT : gîte dans une ferme en activité. Piscine couverte et chauffée. Salle de jeux avec table de ping-pong, billard, baby-foot.

- Rdc : pièces à vivre, 1 ch. 3 lits avec wc et douche privative.
- Etage : 4 ch. 3 lits, 1 douche, 1 baignoire, 2 wc.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

(*) Les prix des séjours sont hors adhésion, hors convoyage, hors Assurance Annulation (voir p. 42).

Les activités et visites ne sont ici proposées qu'à titre indicatif, l'interactivité vacanciers/équipe pouvant amener à des modifications.

Escale à Chartres



• DU 22 AU 28 DÉCEMBRE
• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1120 €*

AUNAY-SOUS-AUNEAU (Eure-et-Loir), à 28 km de Chartres.

Envie de passer les fêtes au vert ? Le joli petit village d'Aunay-sous-AunEAU situé le long de sa rivière vous attend. Votre séjour sera l'occasion de découvrir la région et ses richesses. Il sera aussi l'occasion de prendre le temps et de vous offrir une pause détente. Sans pour autant oublier les festivités de Noël et de la nouvelle année.

Animations / Loisirs

- rencontre avec les animaux du zoo-refuge "La Tanière"
- balade dans Chartres et visite de sa cathédrale
- découverte de la maison Picassiette entièrement décorée de mosaïque
- visite du château fort de Dourdan
- marché de Noël et illuminations

**Vacances
au vert !**



L'HÉBERGEMENT : gîte de plain-pied au design atypique.

Pièce à vivre et cuisine.

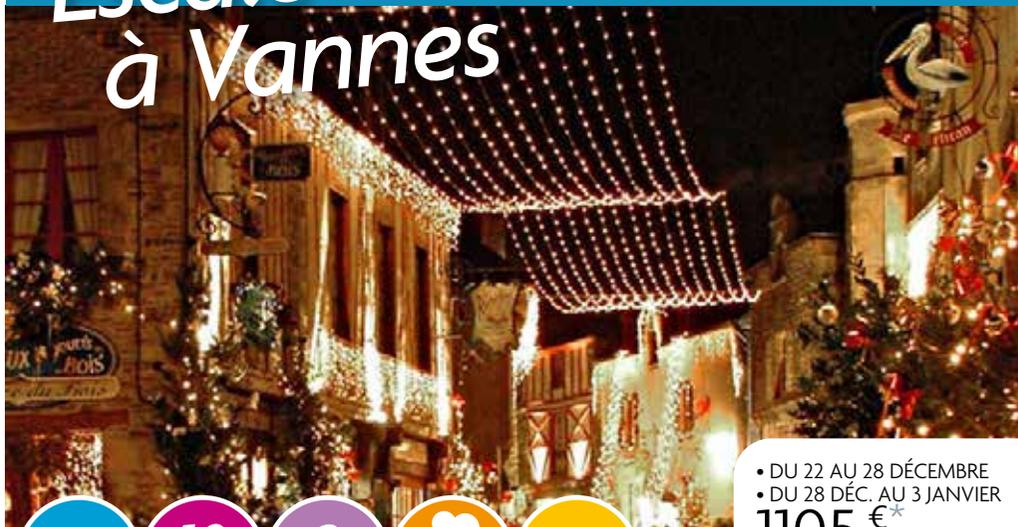
5 ch. 3 lits.

5 salles d'eau, wc séparés.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

Escale à Vannes



- DU 22 AU 28 DÉCEMBRE
- DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1105 €*

VANNES (Morbihan),
à 10 min du centre historique.

Vous séjournerez à deux pas du centre historique de Vannes. Vous aurez ainsi tout le loisir de visiter cette charmante ville au bord de l'eau avec ses incontournables remparts. Vannes est le point de départ idéal pour découvrir le Golfe du Morbihan avec ses belles plages et un merveilleux village de Noël qui s'illumine tous les jours grâce aux nombreuses guirlandes et autres rideaux de lumières.

Animations / Loisirs

- journée à l'Océarium du Croisic
- visite de Vannes, ses remparts, son château, son port
- balade féérique au marché de Noël de Rochefort-en-Terre
- bowling ou cinéma

*Ville médiévale
en bord de mer*



L'HÉBERGEMENT : gande maison de ville avec terrasse et jardin.

- Rdc : pièces à vivre, 2 ch. 2 lits, 1 douche, wc.
- Etage : 1 ch. 1 lit, 1 ch. 1 grand lit, 3 ch. 2 lits, 1 baignoire, wc.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

Escale à Saint-Malo



• DU 22 AU 28 DÉCEMBRE
• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1023 €*

SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES

(Ille-et-Vilaine), à 10 km de St-Malo.

Respirez cet air iodé et revigorant, vous êtes arrivé sur votre lieu de séjour. A proximité de Saint-Malo, ville connue pour ses remparts et ses histoires de pirates, vous profiterez du bord de mer, des richesses de la région et de la gastronomie bretonne. De retour au gîte, il sera déjà l'heure de lancer les festivités pour le réveillon de Noël et de la nouvelle année.

Animations / Loisirs

- découverte de Saint-Malo et de ses impressionnants remparts
- rencontre avec les animaux marins à l'aquarium de Saint-Malo
- escale au port de Cancale
- balades en bord de mer
- dégustation de produits locaux : galettes, crêpes et caramel au beurre salé

À l'abordage !



L'HÉBERGEMENT : longère dans une ferme avec un petit parc animalier sur place (walibis, oies, poules, chevaux, moutons...).

- Rdc : pièces à vivre, wc, terrasse.
- Étage : 3 ch. 4 lits avec douche et wc privatifs, 1 ch. 3 lits avec douche et wc privatifs, 1 ch. 1 grand lit.

Terrain de pétanque, ping-pong.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

Ski dans les Pyrénées



• DU 13 AU 22 FÉVRIER
2251 €*



AGOS-VIDALOS (Hautes-Pyrénées), à 20 km de la station de ski et 10 min de Lourdes.

En plein cœur de la vallée d'Argelès, vous séjournerez dans l'hôtel-restaurant 3 étoiles ! En pension complète, vous aurez tout le loisir de découvrir la gastronomie locale. Vous serez à proximité des pistes de ski alpin (rouges, vertes et bleues) ainsi que du célèbre village de Lourdes ! Chaussez vos skis, prêt, partez... À vous de jouer !

Animations / Loisirs

- journées de ski alpin dans la station "Hautacam"
- découverte de la gastronomie locale : fondue, tomme des Bauges...
- visite du parc animalier des Pyrénées
- journée de visite et shopping à Lourdes

**Pension
complète**



L'HÉBERGEMENT : hôtel restaurant familial. Rdc : pièces de vie commune (restaurant, salon de lecture...).

Etages : 9 ch. 2 lits, avec salle de bain et WC privatifs (accès par ascenseur).

VOYAGE : vous dormirez à l'hôtel la première et la dernière nuit de votre séjour. Arrivée sur votre hébergement le lendemain de votre départ dans l'après-midi.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

Au cœur du massif des Vosges



• DU 13 AU 22 FÉVRIER

1820 €*



ABRESCHVILLER (Moselle), à 16 km de Sarrebourg.

Vous séjournerez dans un gîte spacieux situé au pied du Donon, dans un écrin de forêt et de paysages vallonnés. C'est le cadre idéal pour vous ressourcer au cœur de la nature, dans le massif des Vosges. Vous profiterez des nombreuses activités touristiques locales, ainsi que du gîte pour des moments de détente.

Animations / Loisirs

- sortie au Parc Animalier de Sainte-Croix à Rhodes
- atelier peinture sur céramique à Walscheid
- balade dans les sentiers forestiers
- visite du musée de la 2cv

**Bol d'air
frais à la
montagne !**



L'HÉBERGEMENT : gîte de 800 m².

Grande terrasse, salon de jardin.

- Rdc : pièces à vivre, 2 wc
 - Etage 1 : 3 ch. 1 gd lit, 1 ch. 2 lits, 1 ch. 3 lits
 - Etage 2 : 1 ch. 1 lit gd, 1 ch. 2 lits, 1 ch. 4 lits
- Chaque chambre dispose d'une douche et wc privatifs.

VOYAGE : vous dormirez à l'hôtel la première et la dernière nuit de votre séjour. Arrivée sur votre hébergement le lendemain de votre départ dans l'après-midi.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

Virée à Center Parcs



• DU 13 AU 22 FÉVRIER

1477 €*



MARCILLY-EN-GAULT (Loir-et-Cher), à 50 min de Blois.

Envie d'une parenthèse alliant détente et découvertes ? Ce séjour est fait pour vous ! Il vous invite à la découverte de la région mais également au repos. Visites touristiques, instants gourmands et détente à Center Parcs seront au programme de votre séjour. De belles vacances en perspective, vous ne verrez pas le temps passer et vous reviendrez ressourcé.

Animations / Loisirs

- visite dans le dôme de Center Parcs : bains à remous, cascades, piscines à vagues, jacuzzi, rivières sauvages et toboggans.
- découverte du château de Chambord
- balade à Romorantin, capitale de la Sologne
- dégustation de la célèbre tarte tatin

Eau à 29° !



L'HÉBERGEMENT : ancien hôtel du village transformé en gîte.

- Rdc : 1 ch. 2 lits, douche et wc.
- Étage : 3 ch. 3 lits (dont 1 en superposé), 1 ch. 4 lits. Douche et wc dans chaque chambre.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

Puy du Fou



campagne

12

vacanciers

3

animateurs
(dont 1 responsable)Gestion
libre

- DU 11 AU 17 AVRIL
- DU 17 AU 23 AVRIL

1047 €*

MONCOUTANT (Deux-Sèvres),
à 35 km du Puy du Fou.

Venez vivre une expérience unique au Puy du Fou, élu meilleur parc d'attraction et de loisirs au monde ! Combats de gladiateurs, aventures de cape et d'épée, attaques de Vikings... Chaque spectacle, avec son décor monumental, ses effets spéciaux et ses cascades, va vous faire voyager dans le temps.

Animations / Loisirs

- 2 jours au parc du Puy du Fou
- balade dans le Marais Poitevin ou au parc oriental de Maulévrier
- visite du Château fort de Saint-Mesmin et ses animations
- Bocapole de Bressuire : bowling, billard, jeux et pizza

Deux jours
au Puy du fou !



L'HÉBERGEMENT : 2 gîtes mitoyens dans un corps de ferme restauré. Jardin.

- Gîte 1 - Rdc : pièces à vivre, 2 ch. 1 lit double, 1 ch. 3 lits, 1 baignoire, 1 douche, 2 wc. Etage : 1 ch. 3 lits
- Gîte 2 - Rdc : pièces à vivre, 1 ch. 3 lits, 1 douche, 1 wc. Etage : 1 ch. 1 lit double, 1 ch. 2 lits, 1 douche, 1 wc.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

Virée à Saint-Malo



- DU 11 AU 17 AVRIL
- DU 17 AU 23 AVRIL

1004 €*

SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES (Ille-et-Vilaine), à 10 km de St-Malo.

Respirez cet air iodé et revigorant, vous êtes arrivés sur votre lieu de séjour. À proximité de Saint-Malo, ville connue pour ses remparts et ses histoires de pirates, vous profiterez du bord de mer, des richesses de la région et de la gastronomie bretonne. Une chose est sûre, vous ne verrez pas vos vacances passer.

Animations / Loisirs

- découverte de Saint-Malo et de ses impressionnants remparts
- rencontre avec les animaux marins à l'aquarium de Saint-Malo
- visite du Mont Saint-Michel
- escale au port de Cancale
- dégustation de produits locaux : galettes, crêpes et caramel au beurre salé

À l'abordage !



L'HÉBERGEMENT : longère dans une ferme avec un petit parc animalier sur place (walibis, oies, poules, chevaux, moutons...).

- Rdc : pièces à vivre, wc, terrasse.
- Étage : 3 ch. 4 lits avec douche et wc privatifs, 1 ch. 3 lits avec douche et wc privatifs, 1 ch. 1 grand lit.

Terrain de pétanque, ping-pong.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

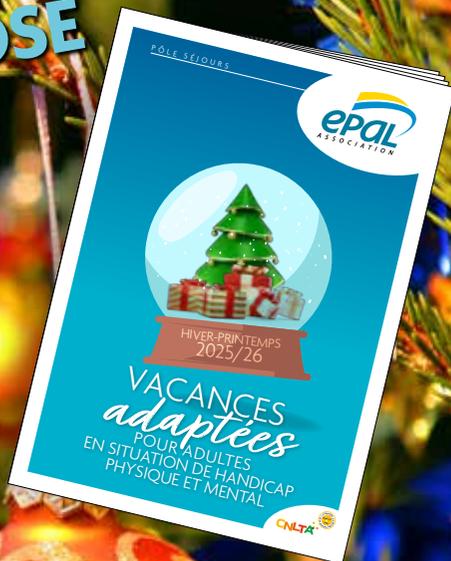
(*) Les prix des séjours sont hors adhésion, hors convoyage, hors Assurance Annulation (voir p. 42).

Les activités et visites ne sont ici proposées qu'à titre indicatif, l'interactivité vacanciers/équipe pouvant amener à des modifications.

L'ASSOCIATION EPAL PROPOSE ÉGALEMENT :

- des séjours de vacances à destination des **adultes en situation de handicap physique et mental.**

CATALOGUE
DISPONIBLE
SUR NOTRE SITE
OU SUR
DEBUT
OCTOBRE



Le CNLTA

L'association Epal adhère au CNLTA (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés) et est signataire de sa Charte Nationale de Qualité.

NOTRE OBJECTIF COMMUN : offrir aux personnes handicapées une marque de qualité et valoriser le travail des partenaires adhérents qui partagent notre ambition.

NOS VALEURS : Engagement – Respect – Convivialité – Dialogue – Sécurité – Confort.
Le CNLTA travaille au quotidien à l'amélioration du secteur d'activité des vacances pour personnes en situation de handicap et collabore étroitement avec les ministères et autres services de l'Etat.

CHOISIR UN ORGANISME DE VACANCES ADAPTÉES MEMBRE DU CNLTA, C'EST UN ENGAGEMENT SUR :

- une écoute particulière sur le projet personnel du futur vacancier, ses attentes, ses préférences ;
- une majorité de séjours proposés en petits groupes, pour un aspect convivial ;
- une formation adéquate pour les animateurs-accompagnateurs de séjours adaptés et une préparation optimale des séjours ;
- des visites sur les lieux de vacances réalisées par des bénévoles pour évaluer et s'assurer de la qualité des vacances ;
- une cellule conciliation, en cas de litige sur un séjour avec l'un des adhérents du CNLTA ;
- une réglementation appliquée avec l'assurance de la validité des agréments obligatoires au fonctionnement de séjours de vacances adaptées.

POUR LES VACANCIERS ET LEURS REPRÉSENTANTS, LE CNLTA PRÉCONISE :

- une inscription sincère et objective pour que la personne soit orientée sur un séjour lui correspondant ;
- de privilégier le partenariat avec l'organisme de vacances.

**Les vacances :
bien les choisir
et les préparer,
c'est la clé
de la réussite !**

CNLTA
41 rue du Jardin Public
BP 40197
79205 PARTHENAY Cedex
Tél : 05 49 71 01 32
Fax : 05 49 70 09 49
www.cnlta.asso.fr
cnlta@cnlta.asso.fr



CNLTA

*Le CNLTA, un engagement quotidien
au service des vacanciers !*

BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT SOUTENU



Vacanciers qui ont besoin d'accompagnement partiel régulier dans certains actes de la vie quotidienne, de stimulation verbale. Présence de l'équipe pour la mise en place des activités. Bonne compréhension générale, comportements ritualisés repérables, personnes parfois instables dans leur mode de relation.



Pause Morbihannaise



• DU 22 AU 28 DÉCEMBRE
• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1287 €*



MISSIRIAC (Morbihan),
à 40 min de Vannes.

Venez passez les fêtes de fin d'année à Missiriac, charmante commune située en plein cœur du Morbihan. Votre séjour sera l'occasion de faire des séances dégustation des produits du terroir (kouign-amann, crêpes, galettes...). Vous aurez également l'occasion de passer les réveillons de Noël et du Nouvel An auprès de l'équipe d'animation, qui ne manquera pas de vous proposer un large choix d'activités pour animer vos vacances.

Animations / Loisirs

- réveillon de Noël et soirée dansante pour le Nouvel An
- 1 séance de cinéma ou de bowling
- balade au marché de Noël de Vannes
- ateliers créatifs au gîte



L'HÉBERGEMENT : gîte de plain-pied

- Rdc : pièces à vivre, 6 ch. 2 lits, 6 ch. 1 lit, wc, douche dans chaque chambre.
- Étage : 1 ch 1 lit, wc, salle de bain, buanderie

Une personne de service.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

**Campagne
bretonne**

Pause Angevine



campagne

12

vacanciers

4

animateurs
(dont 1 responsable)Gestion
libre

• DU 22 AU 28 DÉCEMBRE
• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1289 €*

LIRÉ-ORÉE-D'ANJOU (Maine-et-Loire), à 50 km d'Angers.

Bienvenu au domaine de la Turmelière, réputé pour son château et son parc de 40 hectares, situé sur les côteaux de la Loire. Vous profiterez d'un séjour tout en douceur, dans ce cadre calme et verdoyant, propice au repos et à la détente. Votre séjour sera aussi l'occasion de découvrir le Pays de l'Anjou, entre promenades au bord de la Loire, visites et dégustation de produits locaux.

Animations / Loisirs

- visite d'Angers, balade en petit train et shopping
- balade en bateau sur la Loire
- visite du Jardin des Kangourous
- balade nature dans le parc
- gym douce et relaxation

Détente
et calme !



L'HÉBERGEMENT : gîte de plain-pied, dans un vaste parc arboré, plan d'eau à proximité. Cuisine, 1 salle de réception, 1 salon, 1 salle d'activités. 5 ch. 2 lits, 2 ch. 1 lit superposé et 1 lit, 1 ch. 1 grand lit et 1 lit en mezzanine. Chaque chambre est équipée d'1 douche et d'1 wc privatifs.

Une personne de service.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

Pause à Brocéliande



• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER
1331 €*

PLEUMELEUC (Ille-et-Vilaine), à 20 km de Rennes.

Bienvenue au pays des contes et des légendes, sur les traces du roi Arthur et de Merlin l'Enchanteur. Vous voici aux portes de la mythique forêt enchantée de Brocéliande. Votre séjour sera l'occasion de découvrir la région, ses richesses et sa gastronomie. Sans oublier les préparatifs pour célébrer comme il se doit la nouvelle année.

Animations / Loisirs

- la porte des Secrets à Paimpont : parcours spectacle féérique
- visite de Rennes et de ses illuminations
- balade en bord de mer ou dans la célèbre forêt de Brocéliande
- découverte de la gastronomie Bretonne : crêpes, caramel au beurre salé, kouign-amann
- réveillon de la Saint-Sylvestre : décorations de table, repas festifs, soirée dansante...

Terre de
légendes



L'HÉBERGEMENT : ancien corps de ferme rénové, situé sur une ferme céréalière.

- Rdc : pièces à vivre, 1 ch. 2 lits.
 - Étage : 1 ch. 4 lits, 2 ch. 3 lits, 1 ch. 2 lits, 1 ch. 2 lits dont 1 grand, 2 ch. 1 grand lit.
- Douche et wc privatifs dans chaque chambre.

Une personne de service.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

Escale Vendéenne



• DU 17 AU 23 AVRIL

1330 €*



12

vacanciers

4

animateurs
(dont 1 responsable)



Gestion
libre



LA GARNACHE (Vendée), à 25 min de Saint-Jean-de-Monts.

Vous voilà arrivés dans votre gîte entre mer et campagne. Côté mer, vous profiterez de vos balades au grand air pour respirer l'air iodé et admirer les paysages de la côte. Côté campagne, vous profiterez du calme de votre gîte et des animaux de la ferme. A coup sûr, votre séjour sera l'occasion de vous détendre et de vous relaxer.

Animations / Loisirs

- balade en bord de mer
- séance shopping à Challans
- une séance de cinéma ou de bowling
- arrêt en terrasse pour boire un verre
- dégustation de spécialités vendéenne : gâche, préfou...

Entre mer
et campagne



L'HÉBERGEMENT : grand gîte dans un hameau en pleine nature.

- Rdc : pièces à vivre, 2 ch. 3 lits, 2 ch. 2 lits, 1 ch. 1 lit.
- Étage : 2 ch. communicantes 3 lits, 1 ch. 3 lits. 5 sanitaires (douche, wc).

Une personne de service.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

(*) Les prix des séjours sont hors adhésion, hors convoyage, hors Assurance Annulation (voir p. 42).

Les activités et visites ne sont ici proposées qu'à titre indicatif, l'interactivité vacanciers/équipe pouvant amener à des modifications.

BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ



Vacanciers qui ont besoin d'une aide partielle ou de guidance dans certains actes de la vie quotidienne. Ces séjours ne sont pas adaptés aux vacanciers qui ont besoin d'un accompagnement systématique dans la gestion de la toilette, de l'habillage... En journée, le vacancier doit être en capacité de participer aux balades, visites, animations... sans problèmes d'énurésie ou d'encoprésie à gérer.



Détente en Vendée



• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1487 €*



LA GARNACHE (Vendée), à 25 min de Saint-Jean-de-Monts.

Vous voilà arrivés dans votre gîte entre mer et campagne. Côté mer, vous profiterez de vos balades au grand air pour respirer l'air iodé et admirer les paysages de la côte. Côté campagne, vous profiterez du calme de votre gîte et des animaux de la ferme. Enfin, votre séjour sera aussi l'occasion de célébrer comme il se doit la nouvelle année ! Une chose est sûre, vous n'aurez pas le temps de vous ennuyer !

Animations / Loisirs

- balade en bord de mer
- séance shopping à Challans
- une séance de cinéma ou de bowling
- dégustation de spécialités vendéenne : gâche, préfou...
- réveillon de la St-Sylvestre : décoration de table, soirée dansante...

Entre mer
et campagne



L'HÉBERGEMENT : grand gîte dans un hameau en pleine nature.

- Rdc : pièces à vivre, 2 ch. 3 lits, 2 ch. 2 lits, 1 ch. 1 lit.
- Étage : 2 ch. communicantes 3 lits, 1 ch. 3 lits. 5 sanitaires (douche, wc).

Une personne de service.

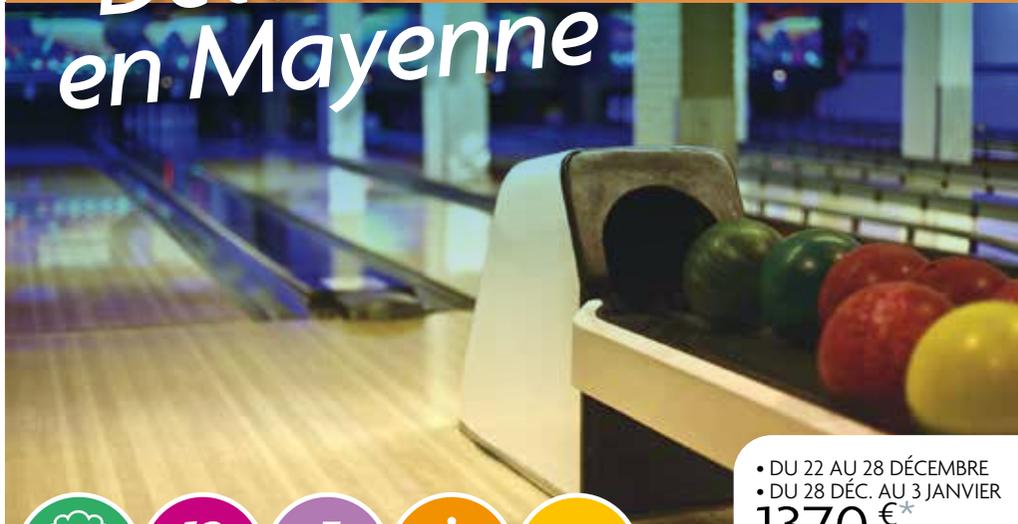
VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

(*) Les prix des séjours sont hors adhésion, hors convoyage, hors Assurance Annulation (voir p. 42).

Les activités et visites ne sont ici proposées qu'à titre indicatif, l'interactivité vacanciers/équipe pouvant amener à des modifications.

Détente en Mayenne



12

vacanciers

5

animateurs
(dont 1 responsable)Repas
livrés

• DU 22 AU 28 DÉCEMBRE
• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1370 €*



AVERTON (Mayenne), à 4 km de Villaines-la-Juhel, à 30 km d'Alençon.

Envie d'une pause au vert ? Ce séjour est fait pour vous ! Venez profiter de la douceur de vivre au domaine des Perles, idéalement situé entre la forêt de Villaines-la-Juhel et l'étang des Perles. Au gîte, activités manuelles et jeux de société seront au rendez-vous. Sans oublier les préparatifs pour les réveillons de Noël et de la Saint-Sylvestre.

Animations / Loisirs

- découverte d'Alençon et shopping
- visite du château de Mayenne
- une séance de cinéma ou bowling
- escapade en ville pour boire un chocolat chaud
- réveillons de Noël et de la Saint-Sylvestre : décorations de table, repas festifs, soirée dansante...

**Détente
à la campagne**

L'HÉBERGEMENT : gîte de groupe.

- Rdc : pièces à vivre, 5 ch. 2 lits, 1 ch. 1 lit, wc.
- Étage : 2 ch. 4 lits. Douche et wc dans chaque chambre.
- Extérieur : grand parc, à 300 m d'un plan d'eau.

Une personne de service.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

Détente en Vendée



• DU 11 AU 17 AVRIL
1439 €*

LA GARNACHE (Vendée), à 25 min de Saint-Jean-de-Monts.

Vous voilà arrivés dans votre gîte entre mer et campagne. Côté mer, vous profiterez de vos balades au grand air pour respirer l'air iodé et admirer les paysages de la côte. Côté campagne, vous profiterez du calme de votre gîte et des animaux de la ferme. A coup sûr, votre séjour sera l'occasion de vous détendre et de vous relaxer.

Animations / Loisirs

- balade en bord de mer
- séance shopping à Challans
- une séance de cinéma ou de bowling
- arrêt en terrasse pour boire un verre
- dégustation de spécialités vendéenne : gâche, préfou...

Entre mer
et campagne



L'HÉBERGEMENT : grand gîte dans un hameau en pleine nature.

- Rdc : pièces à vivre, 2 ch. 3 lits, 2 ch. 2 lits, 1 ch. 1 lit.
- Étage : 2 ch. communicantes 3 lits, 1 ch. 3 lits. 5 sanitaires (douche, wc).

Une personne de service.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 40) ou accueil sur place.

(*) Les prix des séjours sont hors adhésion, hors convoyage, hors Assurance Annulation (voir p. 42).

Les activités et visites ne sont ici proposées qu'à titre indicatif, l'interactivité vacanciers/équipe pouvant amener à des modifications.

LES CONVOYAGES



Comment rejoindre votre groupe séjour ?

Accueil sur place : vous choisissez de rejoindre et/ou de quitter le séjour par vos propres moyens.

- Sur les séjours situés dans le Grand Ouest l'équipe d'animation vous accueille le 1^{er} jour et le dernier jour des vacances en milieu de journée.
- Sur les séjours extérieur Grand Ouest organisés avec des nuits d'étape, l'équipe vous accueille le lendemain du 1^{er} jour, vous les quittez la veille.

Accueil en gare SNCF : vous choisissez de rejoindre et/ou de quitter votre séjour en train.

Vous contactez le service convoyage afin d'organiser votre arrivée et/ou votre départ (définir la gare la plus proche, les horaires possibles).

Convoyage : vous choisissez de rejoindre et/ou de quitter votre séjour par le service convoyage (service facturé 90€).

Vous repérez la ville desservie par les convoyages Epal (voir liste ci-contre) au plus près de chez vous. Vous serez pris en charge directement par vos animateurs si vous êtes

sur le trajet du véhicule du séjour, ou par nos équipes d'animateurs convoyeurs.

Les convoyages gratuits : la prise en charge directe à l'établissement est gratuite dès 4 personnes inscrites sur le même séjour aux mêmes dates.

Convocation : une convocation précisant lieux et heure de rendez-vous vous sera transmise courant décembre.

Organisation des convoyages

L'organisation prend en compte les impératifs du séjour (destination, moyen de transport, temps de conduite des animateurs...) ainsi que la provenance de chacun des vacanciers qui constituent le groupe. Les horaires seront arrêtés précisément suivant l'origine de chacun.

La pause de midi.

Les convoyages aller se déroulent pour une grande majorité le matin, les convoyages retour, l'après-midi. Chaque jour de convoyage une pause à l'heure de midi est organisée.

Tout près de Rennes, dans une salle omnisport, les vacanciers arrivent vers 12h pour quitter vers 13h30. Chaque séjour dispose de son



espace pour se restaurer. Une cafétéria est mise à disposition (jus de fruit, café, gâteaux...), des animations peuvent y être proposées (concert, magicien...).

Pendant que les vacanciers et les équipes d'animation se restaurent, une équipe de bagagistes s'occupe du transfert des bagages des véhicules convoiyage vers les véhicules séjours et vice versa.

Permanence téléphonique : des professionnels de l'Association mobilisés tout au long de la journée.

Ces personnes accompagnent les groupes tout au long de la journée, vous informent et réagissent pour minimiser quand il y a lieu les difficultés liées à la route (circulation, retard de vacanciers, d'un groupe...).

Petit manuel du voyageur tranquille

- Le pique-nique du début de séjour est à préparer par vos soins.
- Les bagages : 2 sacs de sport au maximum et un petit sac à dos.
- Etiquetez toutes vos affaires ! Vous limiterez les éventuels oublis...
- Préparez votre semaine pour la durée totale du séjour.

Tarif Cap Aller-Retour : 90 € (soit 45 € le voyage)

Angers : Parking de la Rochefoucault

Bain-de-Bretagne : Lycée Jean Brito

Blain : Place Jollan de Clerville - Aire de covoiturage

Brest : CEDI, 11 rue Nicéphore-Niépce

Châteaubriant : Parking de la République

Cholet : Parking en face de l'Adapei, allée des Hirondelles

Dinan : 3 boulevard Simone Veil

Dol : Rue Porte St Michel, entre les n^{os} 4 et 6

Falaise : Résidence Henri Le Clainche

Fougères : Gare routière

Guingamp : Station service Total (voie express)

Le Mans : Parking Bus près de la Fac de Droit

Lorient : Lanester, Parking du Lycée Jean-Macé

Loudéac : Résidence Cadéjac

Morlaix : Langolvas, rue Jean Monnet - Parking Maison du Peintre

Nantes : Orvault, Forum Titi Floris

Plancoët : Gare, 2 place de la Gare

Ploërmel : Parking Bus Place Clemenceau / Place des cars

Plouray : Foyer Sainte-Anne, Kerlan

Pontivy : Foyer La Belle Vie

Quimper : CEDI rue de Kerfily

Rennes : Piscine de Bréquigny

Sablé : Foyer du Temps de Vivre, face à la Poste

Saint-Brieuc : Parking Place de La Liberté

Saint-Malo : Parking de l'Aquarium

Saint-Nazaire : Parking avenue Pierre de Coubertin - Gymnase Henri Fogel

Troarn : Parking Super U

Vannes : Salle Omnisport Foso, 21 rue Paul Cézanne

Vitré : Résidence des Lilas

CONDITIONS PARTICULIÈRES

(AU 1^{er} JANVIER 2025)

A - Adhésion

• La cotisation annuelle d'adhésion à Epal, obligatoire pour chaque adhérent, 25 € (dont 2 € reversés au CNLTA dans le cadre de sa politique de contrôle et de formation), à régler en sus du prix du séjour.

B - Le coût des séjours

Nos prix comprennent :

- Les frais d'organisation, de gestion et de suivi,
- Les frais de dossier (75 €),
- L'hébergement et la pension complète,
- L'encadrement salarié,
- Les activités proposées au catalogue ainsi que celles proposées par l'équipe d'animation en complément,
- Les voyages jusqu'au lieu de villégiature, hors convoyage,
- Les déplacements sur le lieu de séjour,
- Les assurances : accident, rapatriement.

Nos prix ne comprennent pas :

- Les convoysages de rapprochement
- Les dépenses personnelles (NB : ne seront fournis sur demande que les justificatifs pour les dépenses supérieures à 10 €)
- Les activités que le participant souhaite faire non prévues dans la brochure et non prévues au projet du séjour
- Les frais médicaux : en cas de besoin Epal fait l'avance. Les feuilles de soins vous seront adressées après le séjour, dès remboursement des sommes engagées. Munissez-vous de votre Carte Vitale.
- Les frais occasionnés par des dégradations volontaires,
- L'Assurance Annulation proposée en option (2% du prix du séjour), à laquelle vous pouvez souscrire par notre intermédiaire auprès d'AVA assurances (conditions consultables sur www.epal.asso.fr/assurance-annulation).

C - Annulations

Quelle que soit la raison de l'annulation (avec ou sans assurance-annulation), les frais de dossiers, d'adhésion et d'assurance-annulation (si elle est souscrite) sont dus.

Vous devez nous en aviser dans les 48 heures suivant la connaissance de l'événement entraînant la garantie (www.epal.asso.fr/assurance-annulation, pages 4 à 7). C'est la date de survenance de l'événement d'annulation qui fait foi, et non la date de déclaration (DOSSIER MEDICAL «GARANTIE ANNULATION» signé du médecin, ligne 2). **S'il s'agit d'une aggravation de l'état de santé de l'adhérent, cette mention doit figurer sur le certificat médical.**

1. Annulation du fait du vacancier

Vous n'avez pas souscrit l'assurance-annulation :

- Plus de 30 jours avant le départ : retenue des frais de dossiers, d'adhésion.
- Entre 30 et 16 jours avant le départ : 50% du prix du séjour est dû*.
- Entre 15 et 1 jour avant le départ : 80% du prix du séjour est dû*.
- Le jour du départ : totalité du séjour dû*.

Vous avez souscrit l'assurance-annulation* :

- Plus de 30 jours avant le départ : retenue des frais de dossiers, d'adhésion et d'assurance-annulation.
- A moins de 30 jours, votre dossier sera transmis à l'assureur. Vous recevrez un mail

donneur d'ordre pour déclarer le sinistre dans les cinq jours ouvrés suivant l'événement entraînant la garantie auprès d'Epal :

vta.epal@epal.asso.fr
(copie à AVA - 25 rue de Maubeuge - 75009 PARIS par mail : AgenceA0104@mma.fr ou sinistres@ava.fr).

- Entre 30 et 16 jours avant le départ : 50% des sommes versées concernant le coût du séjour est remboursé par EPAL, 50% par AVA*.
- Entre 15 et 1 jour avant le départ : 20% des sommes versées concernant le coût du séjour est remboursé par EPAL, 80% par AVA*.
- Le jour du départ : 100% des sommes versées concernant le coût du séjour est remboursé par AVA*.

* Les frais de dossier, l'adhésion, l'assurance-annulation souscrite ne sont pas remboursables.

2. Annulation du fait de l'organisateur

L'association Epal se réserve le droit d'annuler le séjour (jusqu'à 20 jours avant le départ) si le nombre d'inscrits est inférieur à 75% ou en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté ou en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables. Dans ces deux cas il vous sera proposé un autre séjour ou le remboursement des sommes versées.

D - Interruption

1. Pour raison médicale

Le retour du vacancier est réalisé par rapatriement. Le remboursement des frais non engagés peut être demandé*.

Rapatriement

Le rapatriement médical est décidé par un médecin, en lien avec le médecin de notre assureur Mondial-Assistance. Ils constatent que l'état de santé du vacancier ne lui permet pas de rester sur le séjour et/ou de rentrer par les moyens de retour prévus.

L'assurance rapatriement entre également en jeu en cas de décès d'un proche du vacancier. Le coût de l'assurance est inclus dans le « prix du séjour » : elle comprend la prise en charge des frais de rapatriement, elle ne couvre pas le remboursement des frais non engagés pour la suite non effectuée* du séjour. Tout autre retour n'est pas pris en charge par l'assurance rapatriement.

2. Pour raison non médicale

Il s'agit du départ volontaire du vacancier, ou son renvoi pour une raison impérative** : le remboursement des frais non engagés peut être demandé*.

* Le remboursement des frais non engagés : pour toute interruption de séjour définitive, vous devez faire une demande écrite et motivée du remboursement partiel de la partie non effectuée, et ceci au plus tard 30 jours après la fin du séjour. La restitution se fera sous forme de remboursement ou d'avoir, et prendra exclusivement en compte les frais non-engagés et donc non payés par les organisateurs.

Une commission spéciale sera amenée à en calculer le montant, qui vous sera communiqué au plus tard 3 mois après la fin du séjour.

** Epal se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un vacancier avec effet immédiat si :

- par son comportement, il met en danger sa propre vie, celle des autres ou le déroulement du séjour (non-respect des règles de vie du groupe, des autres vacanciers, des équipes d'encadrement, comportement abusif ou violent).

- des problèmes d'intégration dans le séjour se font jour du fait d'une inscription ne correspondant pas à l'autonomie requise.

L'intégralité des frais du voyage retour est alors à la charge du vacancier ou de son représentant.

E - Responsabilité

1. Responsabilité civile professionnelle

Epal est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle auprès de MMA, Chatillon-sur-Chalaronne.

2. Responsabilité civile et accident

Epal est assurée en Responsabilité Civile et accident auprès de MMA, Chatillon-sur-Chalaronne.

Accident

En cas de blessure d'un vacancier durant le séjour, Epal met en place un avis de sinistre, qu'il transmet à son assurance. Celle-ci rentre en contact par la suite avec l'assurance du vacancier.

Dégâts

La Responsabilité Civile de l'association Epal sera mise en œuvre si sa responsabilité est retenue (fonctionnement normal d'un séjour). En cas de dommages (casse, détérioration...) sur des biens mis à disposition ou appartenant à une tierce personne, si la responsabilité d'un vacancier est reconnue, nous vous demanderons de faire fonctionner la Responsabilité Civile propre au vacancier. Epal vous avertira des dégâts occasionnés et vous soumettra les factures correspondantes.

3. Responsabilité

L'association Epal décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol d'objets ou d'effets personnels. Sauf dans le cas où il s'agirait d'argent qui aurait été expressément confié à un membre de l'équipe d'encadrement.

4. Garantie Financière

Nom : FMS-UNAT
Adresse : 8 rue César Franck, 75015 Paris
Tél. : 01 47 83 21 73

5. Réclamations et médiation

Toute réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat doit être adressée par écrit, par courrier en recommandé avec accusé de réception, dans un délai maximum de 30 jours. Une commission spéciale sera amenée à calculer le montant de l'avoir qui vous sera communiqué au plus tard 3 mois après la fin du séjour.

Afin de favoriser le règlement amiable des litiges entre les consommateurs et les fournisseurs de services de voyage (tourisme, transport, hébergement, loisirs, prise en charge aéroportuaire...) et éviter les recours devant les tribunaux, l'association Epal adhère à la Médiation Tourisme et Voyage.

CONDITIONS GÉNÉRALES

(AU 1^{er} JANVIER 2025)

Reproduction littérale des articles R211-3 à R211-11 du Code du Tourisme relatif à la vente de voyages et de séjours, modifié par le Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017. L'article R211-12 nous fait obligation de reproduire ces articles sur nos catalogues et nos contrats.

Article R211-3

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R211-3-1

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectuée par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

1° Les caractéristiques principales des services de voyage :

a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;

b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;

c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;

d) Les repas fournis ;

e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;

f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;

g) Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;

h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres

coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4° Les modalités de paiement, y compris le montant et le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément à l'article L. 211-14 ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent.

Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R211-5

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Article R211-6

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 ;

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;

4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Article R211-7

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article R211-8

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur

ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R211-9

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs repercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Article R211-10

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R211-11

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17-1 consiste notamment :

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.



Siège

10 rue Nicéphore Niépce
29200 BREST

Bureau de Rennes

21 rue de Châtillon
35000 RENNES

Bureau de Nantes

Forum TITI
7 rue Louis Blériot
44700 ORVAULT